

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2020

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 17^e jour du mois de janvier deux mille vingt

(2020), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 13 décembre et du 18 décembre 2019
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance décembre 2019

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2019
- 2.2 Avis de motion du règlement #2020-370 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2020
- 2.3 Dépôt et présentation du projet de règlement #2020-370 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2020
- 2.4 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an
- 2.5 Adoption du budget révisé de l'OMH pour 2019 et du budget 2020
- 2.6 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Projet TECQ - Aménagement de 2 réservoirs - Aqueduc Montauban - Décompte de paiement #2 à Cyr Système
- 4.2 Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour les plans et devis pour la réfection de la route du Moulin sur une longueur de 1.1 km

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Avis de motion du règlement # 2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive
- 5.2 Adoption du premier projet du règlement # 2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive
- 5.3 Avis de motion du règlement # 2020-372 modifiant le règlement de lotissement # 345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs
- 5.4 Adoption du premier projet de règlement # 2020-372 modifiant le règlement de lotissement # 345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Mandat à Michel Pellerin architecte dans le cadre d'un projet de mise aux normes du Centre sportif Jules Paquin

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia

- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-01-001 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Donald Dryburgh et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 17 janvier 2020 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption des procès-verbaux du 13 décembre et du 18 décembre 2019

2020-01-002 Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, il y a dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2019 tel que déposé

Et il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance décembre 2019

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de décembre 2019.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de décembre 2019

2020-01-003 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 252 019.43 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifiée par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 31 décembre 2019.

*Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*

2.2 Avis de motion du règlement #2020-370 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2020

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Donald Dryburgh qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2020-370 d'imposition des taxes, des tarifs et des compensations 2020 sera adopté

2.3 Dépôt et présentation du projet de règlement #2020-370 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2020

2.4 Dépôt du certificat de disponibilité de crédit des contrats de plus d'un an

2.5 Adoption du budget révisé de l'OMH pour 2019 et du budget 2020

2020-01-004 Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget révisé de l'OMH pour l'année 2019 au montant de 6 461\$ que nous a fait parvenir la Société d'habitation du Québec en date du 4 décembre 2019. Le montant initialement budgété par la municipalité était de 3 568\$;

Et d'adopter le budget 2020 au montant de 2 688\$.

Adoptée

2.6 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Projet TECQ - Aménagement de 2 réservoirs - Aqueduc Montauban - Décompte de paiement #2 à Cyr Système

2020-01-005 Considérant que la municipalité a octroyé un contrat pour la télémétrie au réservoir de l'aqueduc secteur Montauban à la firme Cyr Système au montant de 33 550\$, excluant les taxes;

Considérant que le montant du contrat initial a été majoré de 2 233\$ relié à la directive de changement #1 ayant trait à de la programmation additionnelle du système; ce qui hausse le montant final des travaux à 35 783\$, excluant les taxes;

Considérant que le montant total du second décompte cumulé est de 39 084,43\$, incluant la retenue de garantie de 10% et les taxes applicables, correspondant à un avancement de 100% et qu'un montant de 31 715,85\$ a été autorisé au décompte précédent;

Considérant que le montant demandé, 7 368,58\$, inclut la remise de la moitié de la retenue contractuelle visant la réception provisoire des travaux;

Considérant que la firme d'ingénieurs Pluritec, mandatée par la municipalité pour faire le suivi des travaux, recommande la réception provisoire des travaux et le paiement;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter le formulaire de réception provisoire des ouvrages réalisés en date du 13 décembre 2019 et d'autoriser le paiement de 7 368,58\$ à la firme Cyr Système.

Adoptée

4.2 Mandat à l'ingénieur de la MRC de Mékinac pour les plans et devis pour la réfection de la route du Moulin sur une longueur de 1.1 km

2020-01-006 Considérant qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de la route du Moulin sur une longueur d'environ 1.1 km;

Considérant que, pour se faire, il y a lieu de mandater un ingénieur pour la confection de plans et devis;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater M. Robin Hould, ingénieur à la MRC de Mékinac, pour la confection de plans et devis en vue de procéder à des travaux de réfection de la route du Moulin sur une longueur d'environ 1.1 km.

Adoptée

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Avis de motion du règlement # 2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Diane DuSablon qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive sera adopté.

5.2 Adoption du premier projet du règlement # 2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive

2020-01-007 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par M. Donald Dryburgh
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement #2020-371 modifiant le règlement de zonage #347 concernant la définition de rive.

ADOPTÉE

5.3 Avis de motion du règlement # 2020-372 modifiant le règlement de lotissement # 345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Ginette Bourré qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2020-372 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs sera adopté.

5.4 Adoption du premier projet de règlement # 2020-372 modifiant le règlement de lotissement # 345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs

2020-01-008 Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le premier projet du règlement #2020-372 modifiant le règlement de lotissement #345 concernant la cession de terrain pour fins de parcs.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Mandat à Michel Pellerin architecte dans le cadre d'un projet de mise aux normes du Centre sportif Jules Paquin

2020-01-009 Considérant qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de l'aréna entre autres concernant la toiture;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre une demande d'aide financière au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS-EBI)* pour ces travaux;

Considérant qu'afin de compléter une telle demande d'aide financière, la municipalité se doit de fournir les documents suivants:

- une description du projet et une justification de la pertinence de ce dernier;
- une estimation des coûts du projet;
- des plans et devis préliminaires;
- un échéancier de réalisation.

Il est proposé par Mme Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater M. Michel Pellerin, architecte, pour fournir les documents ci-hauts mentionnés, et ce avant la date butoir du 21 février 2020. Ce mandat sera réalisé au coût de 14 500\$, taxes en sus, tel que décrit sur sa soumission 19-328-MP modifiée en date du 17 janvier 2020.

Adoptée

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2020-01-010 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Mme Diane DuSablon et résolu que la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 20 janvier 2020.